

Le 11 mars 2010

**PAR TÉLÉCOPIEUR**

Monsieur Sam Hamad  
Ministre  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

**OBJET: Placement syndical dans la construction**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous vous demandons de modifier la législation en ce qui concerne le placement de main d'œuvre effectué par des associations de salariés (syndicats) dans l'industrie de la construction et de confier cette mission à emploi-Québec.

Depuis plus de trente ans, le placement syndical a donné lieu à des abus qui ne peuvent être tolérés dans notre société libre et démocratique. Notre législation a octroyé aux salariés de la construction le droit de choisir leur allégeance syndicale. Ce droit est bafoué. Plusieurs salariés sont victimes d'intimidation et d'extorsion, car leur allégeance syndicale n'est pas à la FTQ. La situation n'est pas meilleure pour les employeurs qui sont soumis aux mêmes diktats. Ces victimes ont le courage de dénoncer la situation prévalant sur les chantiers de construction au Québec. Est-ce que vos collègues et vous aurez le courage de leur permettre d'exercer leur liberté de choix sans être victimes de représailles ?

Dans une rare unanimité, tant les associations patronales que syndicales et plus généralement l'intelligentsia du milieu de la construction dénoncent le placement syndical. Elles le font au nom des salariés et des employeurs œuvrant dans la construction. L'ancien ministre Jean Cournoyer ayant participé aux travaux de la commission Cliche, il y a déjà plus de trente ans, la présidente de la CSN Claudette Carbonneau ainsi que l'Association patronale des entreprises en construction du Québec, dénonce ce mode de recrutement et ces effets pervers.

Nous espérons que vous pourrez restaurer l'ordre dans ce milieu où les scandales à saveur criminelle ne cessent de faire les choux gras des médias et d'éclabousser l'ensemble de cette industrie.

Dans l'intervalle, nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Nick Iwanowski  
Président